



INTERNATIONALER  
VERBAND  
ZUM SCHUTZ VON  
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SUISSE

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS  
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES  
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

## Communiqué de presse de l'UPOV n° 85

Genève, 8 avril 2011

### Le Conseil de l'UPOV tient une session extraordinaire

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa vingt-huitième session extraordinaire le 8 avril 2011.

### Aperçu des principaux faits nouveaux

#### *Nouveaux membres de l'Union*

Le Conseil a été informé que l'ex-République yougoslave de Macédoine a déposé son instrument d'adhésion à la Convention UPOV le 4 avril 2011 et deviendra le soixante-neuvième membre de l'Union le 4 mai 2011. Une liste complète des membres de l'Union figure à l'annexe I.

#### *Examen des lois*

Le Conseil a décidé que le projet de loi de la République de Serbie sur la protection des obtentions végétales était conforme aux dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Lorsque la loi concernée, dont la conformité a été jugée, sera en vigueur, la Serbie sera en mesure de déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

#### *Contribution financière*

Le Conseil s'est félicité d'apprendre que la République de Corée avait doublé le nombre de ses unités de contribution annuelle, lesquelles sont passées de 0,75 (40 231 francs suisses) à 1,5 unités (80 462 francs suisses), à compter de 2011<sup>1</sup>.

#### *Base de données sur les variétés végétales*

Le Conseil a décidé qu'une version Web de la base de données sur les variétés végétales, qui n'existe actuellement que sur CD-ROM, pourrait être lancée en 2011 sur le site Web de l'UPOV. Il a décidé que la version Web de la base de données sur les variétés végétales devait être librement accessible à l'ensemble des utilisateurs.

---

<sup>1</sup> Les finances de l'UPOV sont détaillées dans la Convention UPOV – voir l'article 29 de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (<http://www.upov.int/en/publications/conventions/index.html>)

*Expérience des membres de l'Union en matière d'examen des obtentions végétales*

Le Conseil a favorablement accueilli le rapport présenté à la quarante-septième session du Comité technique, tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, selon lequel le nombre des genres et espèces pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) a dépassé 2500 en 2011.

Ce chiffre a augmenté de 19%, passant de 2254 en 2010 à 2679 en 2011. Le Conseil a noté qu'il était possible d'accéder librement sur la base de données GENIE aux informations sur les membres de l'Union ayant une expérience pratique en matière d'examen DHS.

Un compte rendu complet de la vingt-huitième session extraordinaire du Conseil est disponible à l'adresse [http://www.upov.int/fr/documents/c\\_extr/index\\_c\\_extr\\_28.htm](http://www.upov.int/fr/documents/c_extr/index_c_extr_28.htm).

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9155

Mél. : [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int)

Tlcp. : (+41-22) 733 0336

Site Web : [www.upov.int](http://www.upov.int)

## BASE DE DONNÉES SUR LES VARIÉTÉS VÉGÉTALES DE L'UPOV

	<p>La <i>base de données sur les variétés végétales</i> occupe la plus grande partie du disque UPOV-ROM. On peut trouver dans le système de recherche de l'UPOV-ROM les données sur les variétés végétales fournies par les membres de l'Union et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) payant une contribution. La grande majorité de ces documents concernent les droits d'obtenteur ou les listes nationales des membres de l'Union mais comprennent également les données de la liste des cultivars admis à la certification des systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences destinées au commerce international, publiée par l'OCDE.</p>
<p>Cette base de données contient une partie ou la totalité des informations ci-après pour chaque variété : le nom botanique (nom latin), le nom commun, le code UPOV et l'identification; les informations sur la dénomination (référence de l'obtenteur, dates de proposition et, le cas échéant, d'approbation ou de refus de la dénomination et dates des publications de celle-ci, synonymes, noms commerciaux associés, etc.); les dates et les numéros de demande et d'octroi, l'expiration de l'octroi ou la date d'expiration effective; les informations sur l'obtenteur, le demandeur, le titulaire et le conservateur; les informations sur la priorité ou toutes autres informations sur statut de la variété.</p> <p>(voir <a href="http://www.upov.int/export/sites/upov/en/publications/upov-rom/introduction.pdf">http://www.upov.int/export/sites/upov/en/publications/upov-rom/introduction.pdf</a>)</p>	

## BASE DE DONNÉES GENIE

	<p>La base de données GENIE (de l'anglais GENera and specIEs) est destinée à fournir des informations en ligne sur les genres et les espèces en ce qui concerne la protection proposée par les membres de l'Union, la coopération en matière d'examen, l'expérience dans le domaine de l'examen DHS et l'existence de principes directeurs d'examen de l'UPOV. En outre, la base de données GENIE contient la liste des codes UPOV et constitue une source de renseignements en ce qui concerne d'autres noms botaniques et communs.</p>
---	--

**MEMBRES DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

**Convention internationale pour la protection des obtentions végétales \***

Convention UPOV (1961), révisée à Genève (1972, 1978 et 1991)

**Situation au 8 avril 2011**

État/Organisation	Date à laquelle l'État/l'Organisation est devenu membre de l'UPOV	Nombre d'unités de contribution	Acte le plus récent <sup>i</sup> de la Convention auquel l'État/l'Organisation est partie et date à laquelle l'État/l'Organisation est devenu partie à cet acte	
Afrique du Sud .....	6 novembre 1977	1,0	Acte de 1978 .....	8 novembre 1981
Albanie .....	15 octobre 2005	0,2	Acte de 1991 .....	15 octobre 2005
Allemagne .....	10 août 1968	5,0	Acte de 1991 .....	25 juillet 1998
Argentine .....	25 décembre 1994	0,5	Acte de 1978 .....	25 décembre 1994
Australie .....	1 <sup>er</sup> mars 1989	1,0	Acte de 1991 .....	20 janvier 2000
Autriche .....	14 juillet 1994	0,75	Acte de 1991 .....	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Azerbaïdjan .....	9 décembre 2004	0,2	Acte de 1991 .....	9 décembre 2004
Bélarus .....	5 janvier 2003	0,2	Acte de 1991 .....	5 janvier 2003
Belgique <sup>ii</sup> .....	5 décembre 1976	1,5	Acte de 1961/1972 .....	5 décembre 1976
Bolivie (État plurinational de) .....	21 mai 1999	0,2	Acte de 1978 .....	21 mai 1999
Brésil .....	23 mai 1999	0,25	Acte de 1978 .....	23 mai 1999
Bulgarie .....	24 avril 1998	0,2	Acte de 1991 .....	24 avril 1998
Canada .....	4 mars 1991	1,0	Acte de 1978 .....	4 mars 1991
Chili .....	5 janvier 1996	0,2	Acte de 1978 .....	5 janvier 1996
Chine .....	23, avril 1999	0,5	Acte de 1978 <sup>iii</sup> .....	23 avril 1999
Colombie .....	13 septembre 1996	0,2	Acte de 1978 .....	13 septembre 1996
Costa Rica .....	12 janvier 2009	0,2	Acte de 1991 .....	12 janvier 2009
Croatie .....	1 <sup>er</sup> septembre 2001	0,2	Acte de 1991 .....	1 <sup>er</sup> septembre 2001
Danemark <sup>iv</sup> .....	6 octobre 1968	0,5	Acte de 1991 .....	24 avril 1998
Équateur .....	8 août 1997	0,2	Acte de 1978 .....	8 août 1997
Espagne .....	18 mai 1980	2,0	Acte de 1991 .....	18 juillet 2007
Estonie .....	24 septembre 2000	0,2	Acte de 1991 .....	24 septembre 2000
États-Unis d'Amérique .....	8 novembre 1981	5,0	Acte de 1991 <sup>v</sup> .....	22 février 1999
Ex-République yougoslave de Macédoine .....	4 mai 2011	0,2	Acte de 1991 .....	4 mai 2011
Fédération de Russie .....	24 avril 1998	0,5	Acte de 1991 .....	24 avril 1998
Finlande .....	16 avril 1993	1,0	Acte de 1991 .....	20 juillet 2001
France <sup>vi</sup> .....	3 octobre 1971	5,0	Acte de 1978 .....	17 mars 1983
Géorgie .....	29 novembre 2008	0,2	Acte de 1991 .....	29 novembre 2008
Hongrie .....	16 avril 1983	0,5	Acte de 1991 .....	1 <sup>er</sup> janvier 2003
Irlande .....	8 novembre 1981	1,0	Acte de 1978 .....	8 novembre 1981
Islande .....	3 mai 2006	0,2	Acte de 1991 .....	3 mai 2006
Israël .....	12 décembre 1979	0,5	Acte de 1991 .....	24 avril 1998
Italie .....	1 <sup>er</sup> juillet 1977	2,0	Acte de 1978 .....	28 mai 1986
Japon .....	3 septembre 1982	5,0	Acte de 1991 .....	24 décembre 1998
Jordanie .....	24 octobre 2004	0,2	Acte de 1991 .....	24 octobre 2004
Kenya .....	13 mai 1999	0,2	Acte de 1978 .....	13 mai 1999
Kirghizistan .....	26 juin 2000	0,2	Acte de 1991 .....	26 juin 2000
Lettonie .....	30 août 2002	0,2	Acte de 1991 .....	30 août 2002
Lituanie .....	10 décembre 2003	0,2	Acte de 1991 .....	10 décembre 2003
Maroc .....	8 octobre 2006	0,2	Acte de 1991 .....	8 octobre 2006
Mexique .....	9 août 1997	0,75	Acte de 1978 .....	9 août 1997
Nicaragua .....	6 septembre 2001	0,2	Acte de 1978 .....	6 septembre 2001
Norvège .....	13 septembre 1993	1,0	Acte de 1978 .....	13 septembre 1993
Nouvelle-Zélande .....	8 novembre 1981	1,0	Acte de 1978 .....	8 novembre 1981
Oman .....	22 novembre 2009	1,0	Acte de 1991 .....	22 novembre 2009
Ouzbékistan .....	14 novembre 2004	0,2	Acte de 1991 .....	14 novembre 2004
Panama .....	23 mai 1999	0,2	Acte de 1978 .....	23 mai 1999
Paraguay .....	8 février 1997	0,2	Acte de 1978 .....	8 février 1997
Pays-Bas .....	10 août 1968	3,0	Acte de 1991 <sup>vii</sup> .....	24 avril 1998
Pologne .....	11 novembre 1989	0,5	Acte de 1991 .....	15 août 2003

État/Organisation	Date à laquelle l'État/l'Organisation est devenu membre de l'UPOV	Nombre d'unités de contribution	Acte le plus récent <sup>i</sup> de la Convention auquel l'État/l'Organisation est partie et date à laquelle l'État/l'Organisation est devenu partie à cet acte	
Portugal .....	14 octobre 1995	0,2	Acte de 1978 .....	14 octobre 1995
République de Corée .....	7 janvier 2002	1,5	Acte de 1991 .....	7 janvier 2002
République de Moldova.....	28 octobre 1998	0,2	Acte de 1991 .....	28 octobre 1998
République dominicaine.....	16 juin 2007	0,2	Acte de 1991 .....	16 juin 2007
République tchèque.....	1 <sup>er</sup> janvier 1993	0,5	Acte de 1991 .....	24 novembre 2002
Roumanie.....	16 mars 2001	0,2	Acte de 1991 .....	16 mars 2001
Royaume-Uni .....	10 août 1968	2,0	Acte de 1991 .....	3 janvier 1999
Singapour .....	30 juillet 2004	0,2	Acte de 1991 .....	30 juillet 2004
Slovaquie.....	1 <sup>er</sup> janvier 1993	0,5	Acte de 1991 .....	12 juin 2009
Slovénie.....	29 juillet 1999	0,2	Acte de 1991 .....	29 juillet 1999
Suède.....	17 décembre 1971	1,5	Acte de 1991 .....	24 avril 1998
Suisse.....	10 juillet 1977	1,5	Acte de 1991 .....	1 <sup>er</sup> septembre 2008
Trinité-et-Tobago.....	30 janvier 1998	0,2	Acte de 1978 .....	30 janvier 1998
Tunisie.....	31 août 2003	0,2	Acte de 1991 .....	31 août 2003
Turquie.....	18 novembre 2007	0,5	Acte de 1991 .....	18 novembre 2007
Ukraine.....	3 novembre 1995	0,2	Acte de 1991 .....	19 janvier 2007
Union européenne.....	29 juillet 2005	5,0	Acte de 1991 .....	29 juillet 2005
Uruguay.....	13 novembre 1994	0,2	Acte de 1978 .....	13 novembre 1994
Viet Nam.....	24 décembre 2006	0,2	Acte de 1991 .....	24 décembre 2006

(Total : 69)

\* L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), instituée par la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, est une organisation intergouvernementale indépendante ayant la personnalité juridique. Conformément à un accord conclu entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'UPOV, le directeur général de l'OMPI est le secrétaire général de l'UPOV et l'OMPI fournit des services administratifs à l'UPOV.

<sup>i</sup> On entend par "Acte de 1961/1972" la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 modifiée par l'Acte additionnel du 10 novembre 1972; on entend par "Acte de 1978" l'Acte du 23 octobre 1978 de la convention; on entend par "Acte de 1991" l'Acte du 19 mars 1991 de la convention.

<sup>ii</sup> Avec la notification prévue à l'article 34.2) de l'Acte de 1978.

<sup>iii</sup> Avec une déclaration indiquant que l'Acte de 1978 n'est pas applicable à la Région administrative spéciale de Hong-Kong.

<sup>iv</sup> Avec une déclaration indiquant que la Convention de 1961, l'Acte additionnel de 1972, l'Acte de 1978 et l'Acte de 1991 ne sont pas applicables au Groenland et aux îles Féroé.

<sup>v</sup> Avec une réserve conformément à l'article 35.2) de l'Acte de 1991. Avec une déclaration indiquant que l'Acte de 1978 est applicable au territoire de la République française, y compris les départements et territoires d'outre-mer.

<sup>vi</sup> Ratification pour le Royaume en Europe.

<sup>vii</sup> Avec une déclaration indiquant que l'Acte de 1978 est applicable au territoire de la République française, y compris les départements et territoires d'outre-mer.

[Fin]